

Product information ci 1300 cl (corrosion inhibitor)

Use

ci 1300 cl is a closed system and half closed system corrosion inhibitor. **ci 1300 cl** is composed of robust, excellent performing corrosion inhibitors, which maximise the performance of the treated systems. **ci 1300 cl** provides provides multi-metal inhibition for aluminium, aluminium alloys, ferrous alloys (LCS, cast iron, stainless steel, galvanized steel) as well as for copper alloys. **ci 1300 cl** is designed for use in industrial water systems such as chiller, cooling systems hot water systems, mixed glycol-water systems, engine cooling systems and compressor cooling systems. **ci 1300 cl** is specifically designed for use with deionised water. The range of temperature is between 5°C – 220°C.

Features

ci 1300 cl is less toxic compared to traditional formulations and contains no heavy metals, nitrite, molybdate or borate. The product provides an especially optimized new buffer system following SVHC regulations. **ci 1300 cl** minimizes biocide need due to absence of nitrite. **ci 1300 cl** is compatible with glycol systems.

These data are to be seen as typical values and should not be considered as specifications.

Dosing

ci 1300 cl should be fed undiluted, directly into the system. The use of a dosing pump is recommended for ease of feeding. Dosage requirements vary and depend upon a number of system operation characteristics. Especially the maximum system temperature and the material surface temperature are essential. Optimum performance can often be assured when **ci 1300 cl** is fed to a clean system. Recommended dosage rate is between

$t < 100^{\circ}\text{C} \Rightarrow 5000\text{ppm}$

$100^{\circ}\text{C} < t < 180^{\circ}\text{C} \Rightarrow 5000 \text{ bis } 7500\text{ppm}$

$180^{\circ}\text{C} > t < 220^{\circ}\text{C} \Rightarrow 7500 \text{ bis } 10000\text{ppm}$

A test kit is available.

Handling precautions

Suitable personal protective measures are provided in the safety data sheet.

Important Information

Every chemical product will be delivered with a Material Safety Data Sheet. Material Safety Data Sheets contain health and safety information relevant for your development of appropriate product handling procedures to protect your employees and customers. Our Material Safety Data Sheets should be read and understood by all of your supervisory personal and employees before using our products in your facilities.

Shelf life

3 months in opened containers.

2 years in originally sealed containers.

Storage conditions: dry, cool, frost-free and dark.

Packaging

ci 1300 cl is packed in 10kg drums, 30kg drums and 200kg drums.

All statements, information and data presented herein are believed to be accurate and reliable but are not to be taken as a guarantee, express warranty or implied warranty of merchantability of fitness for a particular purpose, or representation, express or implied, for which seller assumes legal responsibility, and they are offered solely for your consideration, investigation and verification. Statements or suggestions concerning possible use of this product are made without representation or warranty that any such use is free of patent infringement and are not recommendations to infringe any patent.

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ci 1300 cl

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : inhibiteur de corrosion.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

gwk Gesellschaft Wärme Kältetechnik mbH
Scherl 10
D-58540 Meinerzhagen
Allemagne

info@gwk.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-poison Berlin +49 (0) 30 30686700

Informations sur le produit

Contactez votre représentant gwk locale

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Catégorie 1A

H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hydroxyde de potassium

Reaction mass of trisodium 2-(hydroxyphosphinato)succinate and pentasodium 1-(hydroxyphosphinato)butane-1,2,3,4-tetracarboxylate

4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazole, sel de potassium

Sulfure de sodium et de benzothiazole-2-yle

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges
Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
hydroxyde de potassium	1310-58-3 215-181-3 01-2119487136-33- xxxx	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Met. Corr. 1; H290	>= 5 - < 10
Reaction mass of trisodium 2-(hydroxyphosphinato)succinate and pentasodium 1-(hydroxyphosphinato)butane-1,2,3,4-tetracarboxylate	Non attribuée 701-079-0 01-2120227654-56- xxxx	Skin Sens. 1; H317	>= 5 - < 10
4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazole, sel de potassium	64665-53-8 265-002-8	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	>= 3 - < 5
Hexanoic acid, 6,6',6''-(1,3,5-triazine-2,4,6-triyltriimino)tris-, tripotassium salt	135043-69-5	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 2,5 - < 5
2-Propenoic acid polymer with 2-methyl-2-[(1-oxo-2-propenyl)amino]-1-propanesulfonic acid monosodium salt and sodium phosphonate	110224-99-2	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
Sulfure de sodium et de benzothiazole-2-yle	2492-26-4 219-660-8 01-2119493018-35- xxxx	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
 En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
 Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
 Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
 Enlever les lentilles de contact.
 Protéger l'oeil intact.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
 Ne PAS faire vomir.
 Se rincer la bouche à l'eau.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.
- Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.
 Provoque de graves lésions des yeux.
 Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
 Eau pulvérisée
 Mousse
 Dioxyde de carbone (CO₂)
 Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : oxyde de potassium
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Oxydes de phosphore
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)
oxydes d'azote

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée. Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

gwk		
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 11.12.2018
		Date d'impression: 11.12.2018
ci 1300 cl		Version: 2.2

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Ne pas fumer.
En cas de dilution, toujours ajouter le produit à l'eau. Ne jamais ajouter l'eau au produit.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Le récipient vide est dangereux.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 11.12.2018
	Date d'impression: 11.12.2018
ci 1300 cl	Version: 2.2

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
hydroxyde de potassium	1310-58-3	VLCT (VLE)	2 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
hydroxyde de potassium, Hydroxyde de potassium	ouvriers	Inhalation	Local, à long terme	1 mg/m ³
Remarques:	irritation des voies respiratoires			
	population générale	Inhalation	Local, à long terme	1 mg/m ³
Remarques:	irritation des voies respiratoires			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Fournissez suffisamment de ventilation mécanique (générale et/ou aspiration localisée à la source) pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si pertinent) ou en dessous des niveaux causant des effets indésirables connus, soupçonnés

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque de protection lorsque les yeux ou le visage sont potentiellement exposés au liquide, à la vapeur ou au brouillard.
Conservez un bassin oculaire dans votre lieu de travail immédiat.

Protection des mains

Remarques : caoutchouc butyle Caoutchouc nitrile
Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
Vêtements étanches
Tablier résistant aux produits chimiques
Chaussures de sécurité
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.

Protection respiratoire : Type de Filtre recommandé:

Filtre de type : Type de particules (P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: brun
Odeur	: Donnée non disponible
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 12,9
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 103 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,175 gcm ³ (20 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Auto-inflammation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Alcools
aluminium
Amines
Bases
solvants chlorés
hydrocarbures halogénés
Métaux
nitrites
Oxydants forts
sulfites
Zinc

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : oxyde de potassium
 Monoxyde de carbone
 Dioxyde de carbone (CO₂)
 Oxydes de phosphore
 Oxydes de carbone
 Oxydes d'azote (NO_x)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

hydroxyde de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): 333 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (lapin): 1.260 mg/kg

Reaction mass of trisodium 2-(hydroxyphosphinato)succinate and pentasodium 1-(hydroxyphosphinato)butane-1,2,3,4-tetracarboxylate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 402

4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazole, sel de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 930 mg/kg
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

DL50 (rat): 675 mg/kg
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

DL50 (Rat, femelle): 735 mg/kg
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : LD (Lapin): > 4.000 mg/kg
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

2-Propenoic acid polymer with 2-methyl-2-[(1-oxo-2-propenyl)amino]-1-propanesulfonic acid monosodium salt and sodium phosphonate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Sulfure de sodium et de benzothiazole-2-yle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): 2.100 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (rat): > 6,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (lapin): > 7.940 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Remarques: **Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. La sensation d'irritation ou de douleur peut être différée.**

Résultat: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants:**hydroxyde de potassium:**

Résultat: Corrosif pour la peau

Reaction mass of trisodium 2-(hydroxyphosphinato)succinate and pentasodium 1-(hydroxyphosphinato)butane-1,2,3,4-tetracarboxylate:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Faiblement irritant pour la peau

4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazole, sel de potassium:

Espèce: Lapin

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Hexanoic acid, 6,6',6''-(1,3,5-triazine-2,4,6-triyltriimino)tris-, tripotassium salt:

Résultat: Irritant pour la peau

2-Propenoic acid polymer with 2-methyl-2-[(1-oxo-2-propenyl)amino]-1-propanesulfonic acid monosodium salt and sodium phosphonate:

Résultat: Non irritant pour la peau

Sulfure de sodium et de benzothiazole-2-yle:

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:**hydroxyde de potassium:**

Résultat: Corrosif pour les yeux

Reaction mass of trisodium 2-(hydroxyphosphinato)succinate and pentasodium 1-(hydroxyphosphinato)butane-1,2,3,4-tetracarboxylate:

Espèce: Lapin

Résultat: Faiblement irritant pour les yeux

4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazole, sel de potassium:

Espèce: Lapin

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Hexanoic acid, 6,6',6''-(1,3,5-triazine-2,4,6-triyltriimino)tris-, tripotassium salt:

Résultat: Irritation des yeux

2-Propenoic acid polymer with 2-methyl-2-[(1-oxo-2-propenyl)amino]-1-propanesulfonic acid monosodium salt and sodium phosphonate:

Résultat: Irritation des yeux

Sulfure de sodium et de benzothiazole-2-yle:

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Composants:**Reaction mass of trisodium 2-(hydroxyphosphinato)succinate and pentasodium 1-(hydroxyphosphinato)butane-1,2,3,4-tetracarboxylate:**

Type de Test: Test de Maximalisation

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazole, sel de potassium:

Espèce: Cochon d'Inde

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Sulfure de sodium et de benzothiazole-2-yle:

Type de Test: Test de Maximalisation

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Reaction mass of trisodium 2-(hydroxyphosphinato)succinate and pentasodium 1-(hydroxyphosphinato)butane-1,2,3,4-tetracarboxylate:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Espèce: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test d'aberration chromosomique
Espèce: Souris
Type de cellule: Moelle osseuse
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui

4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazole, sel de potassium:

- Génotoxicité in vitro :
- Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec activation métabolique
Résultat: positif
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
 - Type de Test: test in vitro
Espèce: Cellules de mammifère
Activation du métabolisme: sans activation métabolique
Résultat: négatif
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
 - Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Espèce: Cellules de mammifère
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
 - Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: sans activation métabolique
Résultat: négatif
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Sulfure de sodium et de benzothiazole-2-yle:

- Génotoxicité in vitro :
- Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo :
- Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris
Résultat: négatif
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****hydroxyde de potassium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Gambusia affinis* (Guppy sauvage)): 80 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Méthode: Essai en statique
 Remarques: mortalité

Reaction mass of trisodium 2-(hydroxyphosphinato)succinate and pentasodium 1-(hydroxyphosphinato)butane-1,2,3,4-tetracarboxylate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna*): > 1.000 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Type de Test: Essai en statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Micro-Algue)): > 100 mg/l
 Point final: Inhibition de la croissance
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 100 mg/l
 Durée d'exposition: 21 jr
 Espèce: *Daphnia magna*
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211

4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazole, sel de potassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Danio rerio* (poisson zèbre)): 180 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Basé sur des produits similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 8,58 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Remarques: Basé sur des produits similaires

Hexanoic acid, 6,6',6''-(1,3,5-triazine-2,4,6-triyltriimino)tris-, tripotassium salt:

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 3.300 mg/l
 Remarques: L'information donnée est basée sur les données obtenues à partir de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : > 3.300 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Remarques: L'information donnée est basée sur les données obtenues à partir de substances similaires.

2-Propenoic acid polymer with 2-methyl-2-[(1-oxo-2-propenyl)amino]-1-propanesulfonic acid monosodium salt and sodium phosphonate:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Sulfure de sodium et de benzothiazole-2-yle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,73 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en dynamique
 Méthode: OCDE ligne directrice 203
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

CL50 (Crapet arlequin (Lepomis macrochirus)): 3,8 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 19 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Type de Test: Essai en statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,3 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,5 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,066 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,041 mg/l
 Point final: Taux de croissance
 Durée d'exposition: 89 jr
 Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
 Type de Test: Essai en dynamique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 210
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,08 mg/l
 Point final: Test de Reproduction
 Durée d'exposition: 21 jr
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Reaction mass of trisodium 2-(hydroxyphosphinato)succinate and pentasodium 1-(hydroxyphosphinato)butane-1,2,3,4-tetracarboxylate:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Hexanoic acid, 6,6',6''-(1,3,5-triazine-2,4,6-triyltriimino)tris-, tripotassium salt:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
 Biodégradation: 86,27 %
 Durée d'exposition: 28 jr
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Sulfure de sodium et de benzothiazole-2-yle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être déterminé.

Composants:

2-Propenoic acid polymer with 2-methyl-2-[(1-oxo-2-propenyl)amino]-1-propanesulfonic acid monosodium salt and sodium phosphonate:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Donnée non disponible

Sulfure de sodium et de benzothiazole-2-yle:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
 Durée d'exposition: 6 sem.
 Concentration: 0,01 mg/l
 Facteur de bioconcentration (FBC): < 8
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,42
 pH: 7

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR: UN1719

RID: UN1719

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES DANGEREUSES (IMDG): UN1719

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET: UN1719

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS: UN1719

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM) **RID:** LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM) **RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES DANGEREUSES (IMDG):** CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE) **ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:** Caustic alkali liquid, n.o.s. (POTASSIUM HYDROXIDE) **ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:** Caustic alkali liquid, n.o.s. (POTASSIUM HYDROXIDE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: 8

RID: 8

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES DANGEREUSES (IMDG): 8

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET: 8

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR: II

RID: II

RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES DANGEREUSES (IMDG): II

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET: II

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR: Non applicable

RID: Non applicable

RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES DANGEREUSES (IMDG): Non applicable

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET: Non applicable

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS: Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
(3)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : Non applicable
(R-461-3, France)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas sur la liste canadienne DSL et ont des limites quantitatives annuelle

AICS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Pas dans l'inventaire TSCA

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Date de révision: 11.12.2018

Classification du mélange:

Met. Corr. 1 H290

Skin Corr. 1A H314

Eye Dam. 1 H318

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Texte complet pour phrase H

H290	: Peut être corrosif pour les métaux.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Met. Corr.	: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé

gwk		
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 11.12.2018
		Date d'impression: 11.12.2018
ci 1300 cl		Version: 2.2

(Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : L'information contenue dans les présentes est considérée comme exacte, mais n'est pas garantie comme provenant de l'entreprise. Les destinataires sont avisés de confirmer à l'avance la nécessité que l'information soit actuelle, applicable et adaptée à leur.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Principales références bibliographiques et sources de données

Données internes

Données internes, y compris les rapports d'essais propres et parrainés

La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

FR / FR